

GENEVE

FORMATION CONTINUE

BOOSTER L'EMPLOYABILITE

Dao Nguyen, Directrice
Service de la formation continue à l'OFPC, Genève

Lausanne, mardi 24 janvier 2023



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

- L'OFPC est constituée de cinq services (env. 280 collaborateurs) :
 - Formation professionnelle **SFP** (apprentissage classique avec contrat d'apprentissage)
 - Formation continue **SFC** (formation pour les adultes sans contrat d'apprentissage)
 - Information scolaire et professionnelle **SISP**
 - Orientation scolaire et professionnelle **SOSP**
 - Cité des métiers **CdM** (espace d'information, gratuit, sans rendez-vous, confidentiel)
- Le **SFC** proposent 5 dispositifs (env. 30 collaborateurs) :
 - Qualifications+ (former et qualifier les adultes sans contrat d'apprentissage pour l'obtention d'une AFP/CFC)
 - Formation de base (coordination et financement des institutions genevoises pour promouvoir les compétences de base, lire/écrire/calculer/utiliser un ordinateur)
 - Chèque annuel de formation CAF (aide financière d'un montant de 500 à 750CHF pour le perfectionnement professionnel)
 - Intégration (prise en charge et suivi des personnes nouvellement arrivées à Genève)
 - Reconnaissance de titres (reconnaissance par le DIP de formations privées d'utilité professionnelle)

Geneva



Adresse : rue Prévost-Martin 6, 1205 Genève

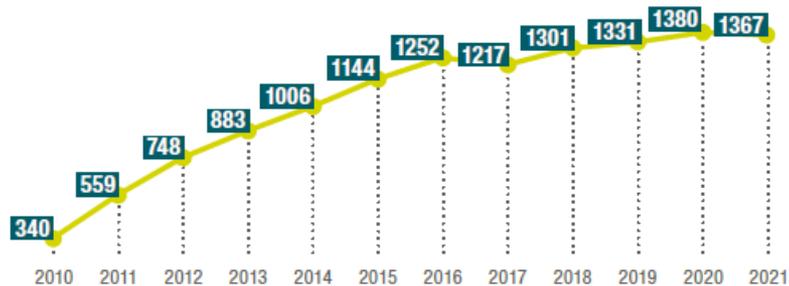
Site web : www.citedesmetiers.ch

Réseaux sociaux : #cdmgeneve

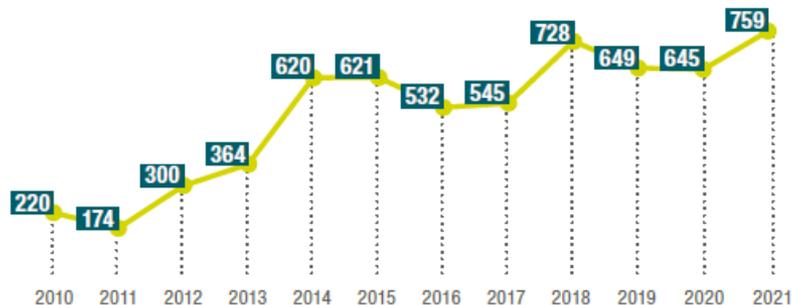
Quelques chiffres

DIPLÔMES AFP/CFC POUR ADULTES (dispositif Qualifications+)

NOMBRE D'ADULTES EN FORMATION



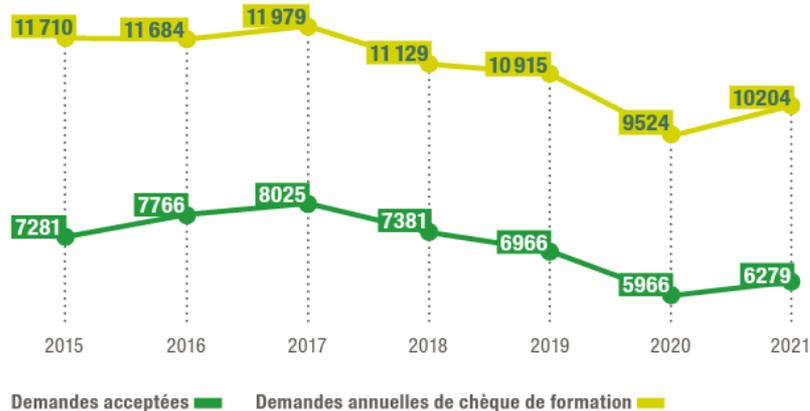
AFP ET CFC DÉLIVRÉS À DES ADULTES



Env. 200 professions

PERFECTIONNEMENT (env. 40 à 120h) (dispositif Chèque annuel de formation)

CHÈQUES TRAITÉS ET DÉLIVRÉS ²



Env. 130 institutions
Env. 1400 cours disponibles

Genève : encouragements à la formation

- **Cité-métiers.ch, l'expo** (depuis 2006) : 6 jours d'exposition tous les 3 ans, qui a pour but de permettre à un très large public de connaître toute la richesse, la diversité et l'évolution des formations et des métiers, les possibilités de reconversion et de retour en emploi (entrée gratuite).
- **Cité des Métiers permanente** (depuis 2008) : 7 espaces permanents à disposition (information, orientation, financement, formation professionnelle, qualification des adultes, médiation numérique, infos emplois), entretiens sans rendez-vous, gratuits et confidentiels, du lundi au vendredi.
- **Gratuité de la formation AFP/CFC** (depuis 2008) : la formation destinée aux adultes qui se préparent à une AFP ou un CFC est entièrement gratuite, pour autant que les personnes concernées soient domiciliées ou contribuables dans le canton de Genève depuis au moins 12 mois (art. 26 RFP).
- **Compensation de la perte de gain AFP/CFC** (depuis 2009) : la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC) assure le financement de la perte de gain pour compenser l'absence d'un adulte qui suit une formation en vue de l'obtention d'un CFC/AFP (i.e. le montant maximum pris en considération équivaut à la moitié du salaire horaire brut).
- **Bourse de reconversion professionnelle AFP/CFC** (depuis 2020) : jusqu'à 40'000 CHF (au lieu de max. 16'000 CHF), pas de limite d'âge (au lieu de <35 ans) (art. 22 LBPE)

Aides à la réussite

- Mise en place de **cours spécifiques pour les adultes** : cours en soirée et/ou le weekend, pédagogie adaptée au public adulte (andragogie)
- **Partenariat avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE)** pour les personnes inscrites au chômage, avec organisation de stages durant toute la durée de la formation
- **Partenariat avec l'Hospice général (Hg)** pour les bénéficiaires, avec organisation de stages durant toute la durée de la formation
- **Soutien de l'employeur** : compensation de la perte de gain, flexibilité dans les horaires pour permettre à l'adulte de se rendre aux cours, l'aider/accompagner dans la pratique du métier, si possible valorisation du salaire après obtention du titre (ou éviter de résilier le contrat de travail après l'obtention du titre, par crainte de devoir augmenter le salaire...)

Merci de votre attention